



Machine à laver - qui paie ?

Par **JFCC**, le **17/02/2018** à **09:58**

Bonjour,

Je loue un studio meublé avec une machine à laver (date d'entrée il y a un an, février 2017).

La machine à laver marchait normalement jusqu'à ce jour. Là, les voyants ne s'allument plus du tout peu importe où je la branche. Elle est donc en panne.

D'après le décret n°87-712 du 26 août 1987, le locataire doit payer pour les « menues réparations » mais **jusqu'à quel prix considère t'on que c'est une « menue réparation » ?**

En cas de grosse facture ou de changement d'appareil, le propriétaire doit payer. L'agence immobilière me dit que même s'il y en a pour 200€ c'est une menue réparation... Cela me paraît aberrant, **qu'en est-il ?**

Afin de déterminer l'origine de la panne, il faut faire venir un réparateur d'où des frais de déplacement de 100€. **Qui doit les payer ?**

Il y a fort à parier que [s]le réparateur devra revenir une seconde fois[s], le temps de définir après sa première visite qui de moi ou de propriétaire doit payer selon le type de réparation...

D'après l'agence immobilière, c'est au locataire d'appeler et payer le réparateur (avec eux, tout est toujours de la faute du locataire...).

D'après l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) et un autre site juridique, c'est au propriétaire sans aucun doute.

Vu que je paie un loyer plus cher que si j'étais dans un non meublé, que mon choix de louer tenait à cet accès à la machine à laver, que je l'ai utilisée normalement et soupçonne une obsolescence programmée de ce type d'appareil, il me semblerait cohérent que les frais de déplacement ne m'incombent pas, du moins pas entièrement.

Quand je déménagerai, le nouvel occupant profitera de la machine donc j'estime ne pas avoir à payer pour l'usure faite aussi par le/les locataire(s) précédents vu que je paie un surplus chaque mois qui couvre mon droit à l'usage du meublé.

J'ai contacté par mail mon propriétaire qui me propose d'acheter une machine à laver d'entrée de gamme mais je devrai en payer 50%. Je ne suis pas d'accord car à mon départ elle lui reviendra à 100% et que mon droit d'usage de la machine à laver est déjà payé chaque mois dans mon surplus de loyer par rapport à un logement vide. **Que dois-je lui répondre et avec quels arguments ?**

Pouvez-vous svp répondre à ces questions + me citer précisément les passages de texte de loi apportant une réponse sans ambiguïté ?

Par qui dois-je passer (ADIL, Conciliation, autre ?) car l'agence est un mur et ne fera déplacer personne. Je ne veux pas créer de mauvaises relations avec mon propriétaire pour cette histoire...
Je vous remercie.

Par **amajuris**, le **17/02/2018 à 10:13**

bonjour, tant qu'un spécialiste n'aura pas déterminé l'origine de la panne, il ne sera pas possible de savoir s'il s'agit d'une menuiserie réparation à la charge du locataire ou d'une grosse réparation à la charge du bailleur. Comme vous parlez d'obsolescence programmée, quel est l'âge de cette machine à laver ? Si vous voulez que la situation se débloque, vous prévenez votre propriétaire que vous faites venir un dépanneur et en fonction de son diagnostic, la réparation sera à la charge du locataire ou du bailleur. Salutations

Par **JFCC**, le **17/02/2018 à 10:18**

Bonjour, merci de vos retours. Amajuris, comme évoqué, qui doit payer le réparateur ? Je ne veux pas avancer les frais car l'agence ne me remboursera pas même si je ne suis pas responsable. Je n'ai pas de raison de leur faire confiance. Merci de votre retour.

Par **JFCC**, le **17/02/2018 à 10:22**

Merci Lag0, je ne compte pas faire cela...

Par **JFCC**, le **25/02/2018 à 12:04**

Bonjour, Finalement mon propriétaire est venu changer la machine à laver en la remplaçant par une d'occasion héritée de son grand-père. Je l'ai testé hier soir, elle marche. Vu qu'elle n'est plus sous garantie, j'espère qu'il n'y aura pas de souci. Celle qui était tombée en panne avait 7 ans ce qui me conforte dans l'idée de l'obsolescence programmée. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont répondu à mes questions sur ce forum, vos réponses ont confirmé/crédibilisé mes recherches personnelles. Bonne journée.